

JACQUES
DERRIDA

Le parjure
et le pardon

VOLUME II

Séminaire (1998-1999)

SEUIL BIBLIOTHÈQUE DERRIDA

Le parjure et le pardon

JACQUES DERRIDA

Le parjure et le pardon

VOLUME II

Séminaire (1998-1999)

Édition établie par Ginette Michaud, Nicholas Cotton
et Rodrigo Therezo

OUVRAGE PUBLIÉ

AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

ÉDITIONS DU SEUIL
57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e

Ce livre est publié dans la collection Bibliothèque Derrida
sous la direction de Katie Chenoweth

ISBN 978-2-02-146630-0

© Éditions du Seuil, novembre 2020

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Introduction générale

Entre 1960 et 2003, Jacques Derrida a écrit quelque 14 000 pages imprimées pour les cours et séminaires qu'il donna à Paris, d'abord à la Sorbonne (1960-1964), ensuite à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (1964-1984) et, pendant les vingt dernières années de sa vie, à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS, 1984-2003). La série « Les séminaires de Jacques Derrida », dans la collection « Bibliothèque Derrida », donne à lire les séminaires que Derrida a offerts à l'EHESS, dont cinq volumes ont déjà paru¹. Il s'agit de la période de son enseignement où Derrida avait la liberté de choisir les sujets qu'il développait le plus souvent sur deux, parfois trois années, dans ses séminaires eux-mêmes organisés selon les séquences thématiques suivantes : « Nationalité et nationalisme philosophiques » (1984-1988), « Politiques de l'amitié » (1988-1991), suivies de la grande série des « Questions de responsabilité » (1991-2003), qui abordera successivement le secret (1991-1992), le témoignage (1992-1995), hostilité et hospitalité (1995-1997), parjure et pardon (1997-1999), la peine de mort (1999-2001) et, finalement, les questions de souveraineté

1. Quatre volumes ont paru aux Éditions Galilée (Paris) : *Séminaire La bête et le souverain. Volume I (2001-2002)*, Michel Lisse, Marie-Louise Mallet et Ginette Michaud (éds.) (2008) ; *Séminaire La bête et le souverain. Volume II (2002-2003)*, M. Lisse, M.-L. Mallet et G. Michaud (éds.) (2010) ; *Séminaire La peine de mort. Volume I (1999-2000)*, Geoffrey Bennington, Marc Crépon et Thomas Dutoit (éds.) (2012) ; *Séminaire La peine de mort. Volume II (2000-2001)*, G. Bennington et M. Crépon (éds.) (2015), puis aux Éditions du Seuil : *Le parjure et le pardon. Séminaire Volume I (1997-1998)*, G. Michaud et Nicholas Cotton (éds.), Paris, Éditions du Seuil, coll. « Bibliothèque Derrida », 2019. *La vie la mort. Séminaire (1975-1976)*, Pascale-Anne Brault et Peggy Kamuf (éds.), fut en 2019 le premier séminaire publié dans la collection « Bibliothèque Derrida ».

et d'animalité sous le titre « La bête et le souverain » (2001-2003). Nous poursuivons ici la logique déjà établie pour les derniers séminaires de Jacques Derrida, à savoir l'édition à rebours de tous les séminaires donnés à l'EHESS en respectant la chronologie interne de chaque séquence thématique. Conformément à ce plan, « Le parjure et le pardon I » (1997-1998) est suivi par « Le parjure et le pardon II » (1998-1999), et ainsi de suite jusqu'au quatrième volume de la première séquence intitulée « Nationalité et nationalisme philosophiques ».

Pour ce qui concerne le travail éditorial, nous sommes restés aussi fidèles que possible au texte tel qu'il a été rédigé par Jacques Derrida et nous le présentons avec un strict minimum d'interventions éditoriales. À de très rares exceptions (séances improvisées), Derrida préparait pour chaque séance non pas des notes mais bien un discours continu, ponctué parfois de références aux textes qu'il citait, de didascalies (« Commenter ») indiquant un moment d'improvisation et d'annotations marginales ou interlignes. Quand nous avons pu trouver les enregistrements des séminaires, nous notons aussi en bas de page certains ajouts à son texte que Derrida élaborait en cours de séance. Il est vraisemblable que, s'il avait lui-même publié ses séminaires de son vivant, il les aurait remaniés : cette pratique du remaniement était d'ailleurs assez courante chez Derrida, qui avait l'habitude de puiser dans le vaste matériel de ses cours et de le transformer pour les conférences et les textes qu'il destinait à la publication. Cela explique qu'on trouve parfois des reprises et des recoupements partiels d'un séminaire dans un ouvrage déjà publié, ce qui ne fait qu'attirer davantage notre attention sur la dynamique et la cohérence propre de son enseignement, laboratoire où Derrida testait des idées qui furent éventuellement développées ailleurs, sous une forme plus ou moins modifiée. Cela dit, l'immense majorité des séminaires que nous publions dans la « Bibliothèque Derrida » sont entièrement inédits : la publication ne saurait qu'enrichir sensiblement le corpus de la pensée derridienne, en donnant à lire l'une de ses ressources essentielles.

Katie Chenoweth, responsable du comité éditorial
*Geoffrey Bennington – Pascale-Anne Brault – Marc Crépon –
 Peggy Kamuf – Ginette Michaud – Michael Naas –
 Elizabeth Rottenberg – Rodrigo Therezo – David Wills*

Note des éditeurs

Le séminaire intitulé « Le parjure et le pardon » donné par Jacques Derrida à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), à Paris, s'est déroulé sur deux années académiques (1997-1998 et 1998-1999¹). D'abord présenté en français, ce séminaire a aussi fait l'objet d'un enseignement aux États-Unis, sous le titre « *Justice, Perjury, and Forgiveness* ». Dans les « Repères biographiques² »

1. Comme le notent les éditeurs du premier volume du *Séminaire La peine de mort*, une erreur s'est glissée l'année suivante dans l'*Annuaire de l'EHESS 1999-2000* : « La manière dont est annoncé le séminaire portant sur la peine de mort est erronée. [...] Le titre de l'année du séminaire de l'année 1998-1999 sera réutilisé l'année suivante, en 1999-2000, bien que le sujet et le contenu aient changé. » (Voir Jacques Derrida, *Séminaire La peine de mort. Volume I (1999-2000)*, *op. cit.*, p. 13-14, note 3.) La première année du *Séminaire La peine de mort* ne comporte pas, en effet, de titre spécifique et apparaît sous l'intitulé du séminaire précédent : « VII. Le parjure et le pardon ». *Annuaire de l'EHESS 1999-2000*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, p. 599.

2. « Repères biographiques », dans *Cahier de L'Herne Derrida*, Marie-Louise Mallet et Ginette Michaud (dir.), Paris, Éditions de L'Herne, n° 83, 2004, p. 605. La mission d'enseignement de Jacques Derrida à l'Université de Californie, Irvine, était généralement de cinq semaines (de la fin mars au début mai), celle dans les universités new-yorkaises, de trois semaines (de la fin septembre à la mi-octobre). Dans sa lettre du 31 mars 1998 à Catherine Malabou, Jacques Derrida mentionne « [t]rois séminaires et deux conférences en une semaine » donnés à l'Université Johns Hopkins, à Baltimore (voir Jacques Derrida, *La contre-allée*, avec Catherine Malabou, Paris, *La Quinzaine littéraire* et Louis Vuitton, coll. « Voyager avec... », 1999, p. 269). En avril 1998, Jacques Derrida donna trois conférences à l'Université de Californie, Davis, correspondant à la première version du texte « Le ruban de machine à écrire. *Limited Ink II* » (paru dans *Papier Machine. Le ruban de machine à écrire et autres réponses*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 2001, p. 33-147 ; voir aussi les séances sept à dix dans *Le parjure et le pardon*, *op. cit.*, p. 259-407), présenté lors du colloque « *Culture and Materiality ; A Post-Millenarian Conference – à propos of Paul de Man's Aesthetic Ideology – to Consider Trajectories for "Materialist" Thought in the Afterlife of Theory*

du *Cahier de L'Herne Derrida*, Jacques Derrida avait ainsi indiqué pour l'année 1998-1999 avoir enseigné à New York à l'automne 1998 (à la New York University, à la New School for Social Research et à la Cardozo Law School), ainsi qu'à l'Université de Californie (Irvine) et à l'Université de Stanford au printemps 1999. Nous publions dans ce volume les huit séances qui ont occupé la seconde année de ce séminaire telles qu'elles ont été présentées à l'EHESS en 1998-1999.

Une première remarque s'impose déjà quant au titre de ce séminaire dont l'ordre des mots « pardon » et « parjure » varie à certains endroits pour les deux années. En 1997-1998, c'est la mention « PAR J/D (Parjure/Pardon) » qui prévaut dans les titres des fichiers informatiques et sur le tapuscrit alors que, pour l'année 1998-1999, c'est la mention « Pardon/Parjure » qui est systématiquement retenue dans les titres des fichiers informatiques. Dans le tapuscrit du séminaire donné en 1997-1998, Jacques Derrida commente lui-même cette question à deux reprises, notamment dans la première séance¹ et la troisième séance² ; il y revient également lors de la première séance de l'année 1998-1999, faisant explicitement référence au titre « Parjure et pardon³ ». Dans les descriptifs de l'*Annuaire de l'EHESS*, pour les deux années 1997-1998 et 1998-1999, on lit effectivement : « Le parjure et le pardon » sans interversion. Même si dans la note

Cultural Studies, and Marxist Critique » (trad. angl. Peggy Kamuf ; paru sous le titre « Typewriter Ribbon : Limited Ink (2) ("within such limits") », dans *Material Events : Paul de Man and the Afterlife of Theory*, Barbara Cohen, Tom Cohen, J. Hillis Miller et Andrzej Warminski (dir.), Minneapolis, The University of Minnesota Press, 2000, p. 277-360 ; repris dans *Jacques Derrida. Without Alibi*, P. Kamuf (éd.), Stanford (CA), Stanford University Press, coll. « Meridian Crossing Aesthetics », 2002, p. 71-160). La grande conférence à l'Université de Stanford, intitulée « *The Future of the Profession ; or, The University Without Condition (Thanks to the "Humanities"). What Could Take Place Tomorrow* » (trad. angl. P. Kamuf), eut lieu dans la série des *Presidential Lectures* le 15 avril 1999 et non en 1998 comme le suggère la version française parue chez Galilée (Jacques Derrida, *L'Université sans condition*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 2001, p. 9). Voir notamment P. Kamuf, « Preface : Toward the Event », dans *Jacques Derrida : Without Alibi, op. cit.*, p. XII. Voir J. Derrida, « The University Without Condition », dans *Without Alibi, op. cit.*, p. 202-237.

1. J. Derrida, *Le parjure et le pardon, op. cit.*, p. 72-74.

2. *Ibid.*, p. 116-117 sq.

3. Voir *infra*, p. 56.

à son texte « *Versöhnung, ubuntu*, pardon : quel genre¹ ? », version publiée qui correspond aux trois premières séances du séminaire de 1998-1999, Derrida parle du « séminaire “Le pardon et le parjure”² », nous avons donc choisi de reprendre ici le titre tel qu’il était indiqué dans l’*Annuaire de l’EHESS* et avait été revu par lui, ce qui nous semble faire préséance pour ces deux volumes³.

La meilleure présentation du séminaire « Le parjure et le pardon » est celle que Jacques Derrida en a lui-même donnée dans l’*Annuaire de l’EHESS 1997-1998*, où il précise les enjeux de la réflexion qu’il entend développer au cours de ces deux années :

Nous avons poursuivi le cycle des recherches engagées les années passées sur les enjeux actuels (philosophique, éthique, juridique ou politique) du concept de responsabilité.

Après avoir privilégié, à titre de fil conducteur, les thèmes du *secret*, du *témoignage* et de l’*hospitalité*, nous tenterons d’élaborer une problématique du *parjure*. Elle concerne une certaine expérience du mal, de la malignité ou de la mauvaise foi quand cette négativité prend la forme du *reniement*. Au regard du gage ou de l’engagement performatif « devant la loi⁴ » (promesse, foi jurée, parole donnée, parole d’honneur, serment, pacte, contrat, alliance, dette, etc.), diverses formes de trahison (parjure, infidélité, reniement, faux témoignage, mensonge, promesse non tenue, profanation, sacrilège, blasphème, etc.) sont étudiées dans des champs différents (éthique, anthropologie,

1. Jacques Derrida, « *Versöhnung, ubuntu*, pardon : quel genre ? », *Le Genre humain*, « Vérité, réconciliation, réparation », n° 43, novembre 2004, p. 111-156 ; également paru sous le titre « Le pardon, la vérité, la réconciliation : quel genre ? », dans Jacques Derrida et Evando Nascimento, *La Solidarité des vivants et le pardon. Conférence et entretiens, précédés du texte d’Evando Nascimento*, « Derrida au Brésil », E. Nascimento (éd.), Paris, Hermann, coll. « Le Bel Aujourd’hui », 2016, p. 61-120. Cette conférence, prononcée le 16 août 2004 à Rio de Janeiro, fut la dernière conférence de Jacques Derrida à l’étranger.

2. *Ibid.*, p. 154, note * ; « Le pardon, la vérité, la réconciliation : quel genre ? », dans *La Solidarité des vivants et le pardon, op. cit.*, p. 61, note 1.

3. « Note des éditeurs », dans J. Derrida, *Le parjure et le pardon, op. cit.*, p. 10, note 5.

4. Allusion au texte de Franz Kafka commenté par Jacques Derrida dans « Préjugés : *Devant la loi* », dans Jacques Derrida, Vincent Descombes et al., *La Faculté de juger*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1985, p. 87-139. Rappelons que le « séminaire restreint », également donné par Jacques Derrida à l’EHESS jusqu’en 1998, était intitulé « L’institution philosophique devant la loi ».

droit) et à partir de corpus divers (exégétiques, philosophiques ou littéraires, par exemple).

Nous avons essayé de lier ces questions du « mal » à celle du pardon. Si le pardon n'est ni l'excuse, ni l'oubli, ni l'amnistie, ni la prescription, ni la « grâce politique », si sa possibilité ne se mesure, paradoxalement, qu'à l'impardonnable, comment penser la « possibilité » de cette « impossibilité »¹ ?

Dans le descriptif de son séminaire pour l'année 1998-1999, Jacques Derrida reprend ainsi l'argument de la première année en remplaçant seulement le quatrième paragraphe dans lequel il précise les lectures abordées au cours de cette année :

La trajectoire esquissée cette année passait par des lectures et par l'analyse de quelques-unes des scènes de « pardon » ou de « repentir » politiques qui se multiplient aujourd'hui dans le monde, en France ou en Afrique du Sud, mais en vérité sur tous les continents (principaux textes étudiés : *La cité de Dieu* de saint Augustin, des textes de Hegel sur le pardon – notamment dans *L'esprit du christianisme et son destin*, dans *La phénoménologie de l'esprit* –, certaines *Lectures talmudiques* de Lévinas, différents écrits de Nelson Mandela et de Desmond < sic > Tutu autour de la question de la *Commission Vérité et Réconciliation* en Afrique du Sud, des articles de presse autour de différentes scènes de « repentir » aux USA – Clinton et l'esclavage, Clinton et la politique en Amérique latine, Clinton et le « Monicagate », etc. – ; enfin *Le parjure* d'Henri Thomas)².

1. Jacques Derrida, « Questions de responsabilité (VI. Le parjure et le pardon) », dans *Annuaire de l'EHESS 1997-1998*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998, p. 553-554. Dans le descriptif du séminaire « Hostilité / hospitalité » donné l'année précédente, Derrida précise et annonce le séminaire « Le parjure et le pardon » : « Les dernières séances du séminaire ont amorcé les travaux de l'année prochaine (1997-1998) sur le parjure et le pardon, en les articulant avec les recherches en cours (sur la responsabilité et les figures de l'hospitalité). » J. Derrida, « Questions de responsabilité (V. Hostilité / hospitalité) », dans *Annuaire de l'EHESS 1996-1997*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 526.

2. Jacques Derrida, « Questions de responsabilité (VII. Le parjure et le pardon) », dans *Annuaire de l'EHESS 1998-1999*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 571-572.

Dans la « Leçon » qu'il prononcera lors du XXXVII^e Colloque des intellectuels juifs de langue française consacré à la question « Comment vivre ensemble ? », qui s'est tenu à Paris du 5 au 7 décembre 1998, Jacques Derrida expose en outre de manière détaillée les enjeux dont traite l'ensemble du séminaire « Le parjure et le pardon » alors en cours :

Si j'ai choisi le thème de l'aveu, c'est d'abord en raison de ce qui se passe *aujourd'hui* dans le monde, une sorte de grande répétition générale, une scène, voire une théâtralisation de l'aveu, du retour et du repentir qui me paraît signifier une mutation en cours, fragile, certes, fuyante, difficile à interpréter, mais comme le moment d'une irrécusable rupture dans l'histoire du politique, du juridique, des rapports entre les communautés, la société civile et l'Etat, entre les Etats souverains, le droit international et les organisations non gouvernementales, entre l'éthique, le juridique et le politique, entre le public et le privé, entre la citoyenneté nationale et une citoyenneté internationale, voire une méta-citoyenneté, en un mot quant à un lien social qui passe les frontières de ces ensembles qu'on appelle la famille, la nation ou l'Etat. Parfois accompagnées de ce qu'on appelle à tort ou à raison le repentir, parfois précédées ou accompagnées de ce qu'on croit à tort ou à raison devoir les conditionner, à savoir la confession, le repentir, le pardon demandé, les scènes d'aveu se multiplient et s'accélèrent même depuis quelques années, mois ou semaines, tous les jours en vérité, dans un espace public transformé par les télé-technologies et par le capital médiatique, par la vitesse et l'étendue de la communication, mais aussi par les effets multiples d'une technologie, d'une technopolitique et d'une technogénétique, qui bouleversent *à la fois* toutes les conditions : *et* les conditions de l'être-ensemble (la supposée proximité, au même instant, dans un même lieu et un même territoire, comme si l'unicité d'un lieu sur terre, d'une terre, devenait de plus en plus, comme on le dit d'un téléphone, et à la mesure dudit téléphone, *portable*) *et* les conditions du vivant dans son rapport technique au non-vivant, à l'hétéro- ou l'homo-greffe, à la prothèse, à l'insémination artificielle, au clonage, etc. Débordant largement le territoire de l'Etat ou de la Nation, toutes ces scènes d'aveu et de réexamen de crimes passés en appellent au témoignage, voire au jugement d'une communauté, donc d'une modalité du vivre-ensemble, virtuellement

universelle mais aussi virtuellement instituée en tribunal infini ou en confessionnal mondial¹.

Rappelons que lors de la première année du séminaire, Jacques Derrida avait abordé, au-delà de ce mouvement de repentance généralisée qui avait cours à la fin des années 1990, la notion de pardon dans la perspective des questions de responsabilité et à partir de l'aporie « On ne demande jamais pardon que pour l'impardonnable² ». Si le pardon est une notion héritée de *plus d'une* tradition – il y va de plusieurs « *quasi-triangles*³ », comme il le dira, entre divers héritages religieux (judéo-chrétien et coranique) et grec –, Derrida avait ainsi montré que le processus du pardon échappe aussi à ces traditions et perturbe les catégories du savoir, du sens, de l'histoire et du droit qui tentent de le circonscrire. Insistant alors sur l'inconditionnalité du pardon, il s'était intéressé à sa temporalité complexe qui déstabilise toute idée de présence et même de sujet : « *qui* ou *quoi* pardonne ? ». Le pardon *pur*, proposait-il, est un événement qui fait irruption et excède les modalités du « comprendre », de la mémoire ou de l'oubli, d'un certain travail de deuil. Ni manifeste ni localisable, il reste, au contraire, hétérogène à toute phénoménalité, à toute théâtralisation, voire à tout langage verbal. Interrompant à la fois l'histoire, le droit et le politique, le pardon inconditionnel fait donc l'épreuve de l'impossible : il est et doit rester exceptionnel, sans calcul ni finalité, hors de tout échange et transaction, tout

1. Jacques Derrida, « Leçon », dans *Comment vivre ensemble ? Actes du XXXVII^e Colloque des intellectuels juifs de langue française*, Jean Halpérin et Nelly Hansson (dir.), Paris, Albin Michel, coll. « Présences du judaïsme », 2001, p. 200-201 (c'est Jacques Derrida qui souligne). Derrida poursuit en énumérant les différents exemples de ces « actes de repentance publique » (*ibid.*, p. 201-204 sq.). Voir J. Derrida, *Le parjure et le pardon*, *op. cit.*, p. 34 sq. Cette « leçon » fut donnée sous le titre « Vivre ensemble – *Living Together* », dans une version abrégée, comme conférence à l'ouverture du colloque « *Irreconcilable Differences ? Jacques Derrida and the Question of Religion* », organisé par Thomas A. Carlson et Elisabeth Weber à l'Université de Santa Barbara, Californie, en octobre 2003. Voir Jacques Derrida, « Avowing – The Impossible : “Returns,” Repentance, and Reconciliation. A Lesson », trad. angl. Gil Anidjar, dans *Living Together : Jacques Derrida's Communities of Violence and Peace*, Elisabeth Weber (dir.), New York, Fordham University Press, 2013, p. 18-41.

2. J. Derrida, *Le parjure et le pardon*, *op. cit.*, p. 134.

3. *Ibid.*, p. 101-117.

comme le don dont il partage la logique. Irréductible au repentir, à la punition, à la rétribution ou au salut, le pardon tel que le pense Derrida est également inséparable de la notion de parjure qui le hante. Il remet en cause aussi bien l'inexpiable (Jankélévitch), la réconciliation (Hegel) que l'éthique elle-même.

Si la dimension politique du pardon était déjà très présente tout au long de cette première année, elle prend un relief particulier dans la seconde année avec la Commission Vérité et Réconciliation qui tient ses assises en Afrique du Sud¹, avec les excuses du président

1. Jacques Derrida se rendit en Afrique du Sud en août 1998 pour un séjour de plusieurs semaines au cours duquel il donna des conférences et des séminaires dans plusieurs universités : à Western Cape, Capetown (rencontre avec Nelson Mandela le 11 août), Stellenbosch, Pietermaritzburg, Potchefstroom, Johannesburg et Pretoria (voir J. Derrida, *La contre-allée*, *op. cit.*, p. 288). Il participa à « *Refiguring The Archive Seminar Series* », à la Graduate School for Humanities and Social Sciences de l'University of the Witwatersrand, à Johannesburg (voir « Archive Fever (A Seminar by Jacques Derrida, University of the Witwatersrand, August 1998, transcribed by Verne Harris) », dans *Refiguring the Archive*, Carolyn Hamilton, Verne Harris, Jane Taylor, Michele Pickover, Graeme Reid et Razia Saleh (dir.), Capetown, Springer Science+Business Media Dordrecht, 2002, p. 38-54). Ce séminaire portait sur *Mal d'Archive. Une impression freudienne* (Paris, Galilée, coll. « Incises », 1995 ; rééd., 2008), notamment autour des questions de mémoire, de conservation et de destruction de l'archive tant sur les plans politique, historique que psychique ; un échange avec les participants du séminaire suivit l'intervention de Derrida et est également retranscrit dans l'ouvrage (*op. cit.*, p. 56-80). Sur ce voyage en Afrique du Sud, voir J. Derrida, *La contre-allée*, *op. cit.*, p. 269. Le film *Derrida*, réalisé par Amy Ziering Kofman et Kirby Dick (2002), était alors en cours de tournage et l'équipe suivit Derrida dans ses déplacements : deux séquences du film montrent Derrida au moment où il visite la cellule de Nelson Mandela dans la prison de Robben Island et lors d'échanges avec des étudiants dans un séminaire portant sur la question du pardon. *L'Annuaire de l'EHESS 1998-1999* mentionne en outre plusieurs « Missions, conférences ou séminaires notamment dans les universités de New York, New School for Social Research, Cardozo Law School, Turin, Madrid, Valence, Oslo, Stanford, UC Irvine, Reading, Bordeaux, Athènes, Istanbul, etc. Conférence à Arles (Assises de la traduction), à Londres (ICA) et à Bruxelles (Parlement international des écrivains), etc. » (Voir *Annuaire de l'EHESS 1998-1999*, *op. cit.*, p. 572.) Enfin, soulignons ce signe d'une reconnaissance de la réception internationale de la pensée de Derrida qui reçut, au cours des deux années du séminaire « Le parjure et le pardon », quatre doctorats *honoris causa* : de l'Université de Katowice en 1997, de l'Université de Western Cape en 1998, de l'Université de Turin en 1998 et de l'Université d'Athènes en 1999. Certaines de ces allocutions liées au séminaire ont d'ailleurs été publiées : voir J. Derrida, « Le don, le pardon et la grâce (L'Université sans condition) », *Rivista di estetica*, vol. XXXVIII, n° 9, 1998, p. 209-218, et J. Derrida, « Inconditionnalité ou souveraineté. L'Université aux frontières de l'Europe », dans *Inconditionnalité ou souveraineté. L'Université aux frontières de l'Europe*, éd. bilingue,

Clinton au sujet de l'esclavagisme en Afrique ou de la politique américaine en Amérique du Sud, notamment au Chili, ou encore avec l'affaire dite du « Monicagate » que suit attentivement Derrida et dont les répercussions entraînèrent une procédure de destitution du président américain. On remarque en outre des parallélismes importants dans la construction de ces deux années du séminaire. Si la première année s'ouvrait par des séances où Jacques Derrida réfléchissait à la question du pardon et de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité dans le contexte européen de la Shoah et de l'après-guerre, la seconde consacre quant à elle les trois premières séances à la question de l'apartheid et à la Commission Vérité et Réconciliation (Truth and Reconciliation Commission). Jacques Derrida y souligne l'importance de ce déplacement de l'espace européen vers une autre « scène » (scénographie théâtrale à laquelle il tient beaucoup¹), celle de l'Afrique du Sud. Car, comme il y insiste – « tout, dans une certaine séquence qui nous intéresse, part de l'Allemagne moderne et parle allemand² » –, il s'agit pour lui de penser une certaine articulation historique, précisément là où l'histoire du pardon met en échec cette historicité jusqu'au concept d'histoire même. Jacques Derrida suit ici de près le texte de Walter Benjamin, « La signification du temps dans le monde moral », où celui-ci évoque, au sujet du « pardon sans réconciliation », « un autre temps, le temps de la tempête du pardon, l'orage tempétueux et intempestif du pardon », écrit Derrida, qui

traduction-annotation Vanghélis Bitsoris, allocutions de Dimitris Dimiroulos et Georges Veltos, trad. fr. Blanche Molfessis et Alik Keramides, Athènes, Éditions Patakis, 2002, p. 16-66.

1. C'est le cas dans ce séminaire, comme dans celui sur « La peine de mort » qui lui succède. Voir à ce sujet la note de Jacques Derrida à « *Versöhnung, ubuntu*, pardon : quel genre ? » : « Ce séminaire était “composé”, voire “dramatisé”, mis en scène un peu comme le lieu théâtral d'un tribunal où comparaitraient successivement, en tant que témoins, quatre *hommes* (et *nulle femme*), qui étaient aussi des *protestants* (Hegel, Mandela, Tutu, Clinton). On reconnaîtra ici les traces et justifications de cette mise en scène. Ce séminaire se prolongea, les années suivantes, autour de “La peine de mort”. Dispositif analogue : quatre témoins, quatre condamnés à mort. Mais cette fois de religions et de sexes – de genres – différents : Socrate, Jésus, Hallâj et Jeanne d'Arc. » J. Derrida, « *Versöhnung, ubuntu*, pardon : quel genre ? », *Le Genre humain*, art. cité, p. 154 (c'est Jacques Derrida qui souligne).

2. Voir *infra*, p. 70.

prend la forme d'une violence qui « met ainsi fin au temps dans le temps »¹. Au sujet de cet « autre temps » du pardon, Derrida se demande justement jusqu'à quel point toute cette histoire du pardon est « européo-centrée ou, dans la mondialisation en cours de l'aveu, dans le théâtre de l'aveu, si elle affecte l'Europe, la déporte, l'exporte, la reporte, la rapatrie ou l'expatrie, la réapproprie ou l'exproprie, ou l'exproprie² ».

En passant du mot allemand « *Versöhnung* » à celui d'« *ubuntu* », Jacques Derrida met également l'accent sur des problèmes irréductibles de traduction, demeurant méfiant quant aux connotations chrétiennes de « justice restauratrice » ou de « justice rédemptrice » qui marquent cette notion telle que l'utilise Desmond Tutu. Toujours vigilant face à cette dimension politique de la traduction, Derrida souligne que « cela peut paraître une violence sans doute bien intentionnée, la mieux intentionnée du monde, mais une violence acculturante, pour ne pas dire coloniale, qui ne se limite pas à une question superficielle de langue ou de sémantique³ ».

De même, on remarque aussi que Jacques Derrida accorde une attention accrue lors de cette seconde année à la dimension théâtrale de ces scènes judiciaires, dont il rappelle à plusieurs reprises l'importance dans ses remarques improvisées, trouvant toujours « des raisons supplémentaires [...] pour organiser tout ce dont nous parlons à partir du théâtre, comme scène de théâtre⁴ ». Cette théâtralité était certes présente lors de la première année, mais elle revêt ici une portée singulière, le dispositif du séminaire redoublant dans une mise en abyme les enjeux du témoignage et du parjure qui y sont analysés. Dès son ouverture, Derrida s'interroge au sujet de la « scène du pardon » :

1. *Ibid.*, p. 54. Derrida cite le fragment de Walter Benjamin : « La signification du temps dans le monde moral », dans *Fragments philosophiques, politiques, critiques, littéraires*, Rolf Tiedemann et Hermann Schweppenhäuser (éds.), trad. fr. Jean-François Poirier et Christophe Jouanlanne, Paris, PUF, coll. « Librairie du Collège international de philosophie », 2001, p. 107-108.

2. Voir *infra*, p. 46.

3. *Ibid.*, p. 105.

4. *Ibid.*, p. 126, note 2.

Demandé ou non, accordé ou non, un pardon doit-il être nommé, et même entendu, audible, visible, phénoménal ? Ou au contraire secret, silencieux, muet, tu, indicible, inapparent, solitaire ? Autrement dit, y a-t-il ou non, devrait-il y avoir ou non une *scène*, une théâtralité, une mise en scène, voire une obscénité possible de la scène du pardon ? Celui-ci doit-il se présenter ou doit-il se retirer, imprésentable, hors de toute scène ? Autrement dit, de tout théâtre, voire de tout espace public ? Allons donc voir au théâtre, nous y sommes. Allons voir et entendre¹.

Derrida parle ensuite de ces quatre hommes – Hegel, Mandela, Tutu et Clinton – qui sont autant de « personnages » de ce séminaire, des « *characters* », faisant même appel à la « voix *off* du spectre de Hegel » derrière le rideau. Bien entendu, si les protagonistes de ces scènes de repentance publique sont des hommes, Derrida n’oublie pas, lui, les voix des femmes dans toute cette histoire du pardon, à commencer par celles des victimes témoignant à la Commission devant leurs bourreaux, celle d’Antjie Krog dont l’ouvrage *Country of My Skull* évoqué dès la première séance est commenté dans la troisième, de même que celles des « pécheresses » Marie-Madeleine et Monica Lewinsky. Comme il le note, toute cette économie de la mise en scène est loin d’être anodine, car « [n]ous sommes au théâtre de la théorie et de la politique. Et de la religion² ».

Enfin, tout comme dans la première année du séminaire où « des œuvres d’apparence littéraire³ » occupaient une place déterminante, notamment lors des quatre dernières séances de l’année 1997-1998 consacrées aux *Confessions*, la seconde année accorde un rôle tout aussi important aux textes de Rousseau et d’Augustin, de Blanchot, de Kafka, de Shakespeare, et tout particulièrement au récit d’Henri Thomas, *Le Parjure*, qui non seulement clôt la présente année du séminaire mais l’ensemble du cycle « Le parjure et le pardon » (on notera en outre la prégnance des travaux de Paul de Man, dont la présence est ici encore au cœur des analyses déployées dans un « dialogue ininterrompu »).

1. Voir *infra*, p. 29.

2. *Ibid.*, p. 50.

3. J. Derrida, « Questions de responsabilité (VI. Le parjure et le pardon) », dans *Annuaire de l'EHESS 1997-1998, op. cit.*, p. 554.

Dans une séance de discussion de cette seconde année (17 mars 1999¹), Jacques Derrida fait retour sur la question du pardon dans son ensemble en mettant l'accent sur trois aspects qui lui importent particulièrement. D'abord, le pardon devrait interrompre « le cours de l'histoire », comme il l'a montré à partir de *La fin du travail*² de Jeremy Rifkin, « et par conséquent le travail sous toutes ses formes (le labeur, le travail du négatif, le processus), et tout ce qu'on y associe sous les mots de "réconciliation", de "rédemption", de "guérison" ». Derrida remarque que « s'il doit y avoir une sorte de légèreté révolutionnaire dans le pardon, de fin du travail, cela ne [veut] pas dire pour autant que le pardon fût ludique, fût jeu ». Le pardon ne se laisse jamais contenir par cette opposition entre le travail et le jeu : « Le pardon est une chose sérieuse et restera toujours, s'il y en a, quelque chose de sérieux. »

Sa deuxième remarque a trait à la question de la souveraineté. Jacques Derrida cerne alors l'un des enjeux qui traversent toutes les années de son séminaire :

la difficulté pour nous serait de faire passer une limite fine, très fine, très fragile, très précaire, entre l'inconditionnalité, dont nous dirions qu'elle est le pardon même, qu'elle est impliquée par tout pardon digne de ce nom, et la souveraineté qui, si proche qu'elle soit de l'inconditionnalité, est pourtant ce qui corromprait tout pardon. Un pardon comme affirmation de souveraineté n'est plus un pardon.

Revenant aux analyses du *Marchand de Venise*³ et du droit de grâce chez Kant⁴ dont il avait traité lors de la première année du séminaire, de même qu'à celles du « *pardon* » comme droit exceptionnel du souverain (président ou gouverneur), il souligne ainsi que

ce droit au pardon sous sa forme souveraine a quelque chose qui nous oblige à penser plus finement cette distinction que je propose

1. Cette séance de discussion est la seule dont nous n'avons pas pu retrouver l'enregistrement. Une première transcription partielle de la séance avait été faite par Mme Olga Rodel à partir des cassettes aujourd'hui perdues du professeur Makoto Asari. Nous remercions le professeur Yuji Nishiyama de nous avoir transmis cette transcription dont nous citons ici quelques passages en raison de leur intérêt.

2. Voir *infra*, quatrième et cinquième séances.

3. J. Derrida, *Le parjure et le pardon*, *op. cit.*, p. 79 *sq.*

4. *Ibid.*, p. 47-48, p. 216 et p. 254.

– distinction difficile, je le reconnais – entre inconditionnalité et souveraineté. Là où le pardon est affirmé comme souveraineté, < comme > une forme de souveraineté, là où j'ai le pouvoir de pardonner, le pardon n'est plus le pardon. Et le pardon doit s'accorder par conséquent à une sorte d'inconditionnalité, d'impouvoir, de non-pouvoir. Et c'est là que ou bien s'interrompt, ou bien mute l'héritage théologique du droit de grâce ou l'héritage théologique du concept de souveraineté.

Jacques Derrida analyse ensuite dans sa troisième remarque l'héritage sacré ou théologique de la souveraineté qui se trouve ainsi transféré du roi de droit divin au peuple souverain. Il rappelle l'histoire de Daniel dans les Livres des Rois où il est question de la manifestation silencieuse de Dieu au prophète Élie. La toute-puissance de Dieu (et donc ici du souverain) n'est-elle pas d'apparaître silencieusement, discrètement, « de façon si inapparente, que tout d'un coup son image n'est plus celle du Dieu tout-puissant » ? Cette « voix de fin silence » – également relevée par Roger Laporte et Maurice Blanchot – fait de cette manifestation silencieuse une voix sans voix, lieu de l'interruption à laquelle s'intéresse Derrida : « c'est donc dans cette espèce de temps mort, d'impouvoir et de silence que, peut-être, se donne à penser une différence entre la souveraineté et l'inconditionnalité, c'est-à-dire une sorte d'absolu. Et le pardon doit être absolu s'il est pardon, un absolu sans pouvoir, un absolu qui se prive des attributs du pouvoir ». Derrida ne manque pas de noter aussitôt que ce renoncement aux attributs de la souveraineté peut toujours n'être qu'« une affirmation plus rusée, plus subtile, et plus irréductible, indestructible, de la même souveraineté ». Le pardon relève donc de « ce temps, qui est à peine un temps », un intervalle où « tout d'un coup l'espace et le temps s'ouvrent sans qu'il y ait de l'espace et sans qu'il y ait du temps ». Derrida conclut ses remarques en précisant que, s'il a tenu à citer ce texte biblique, c'était parce qu'il donnait « une idée d'une différence, dont [il] sai[t] bien qu'elle est inconsistante, entre l'inconditionnalité et la souveraineté » que le pardon met justement en question de manière très grave.

* * *

La présente édition reproduit le texte écrit du séminaire lu par Jacques Derrida lors des huit séances qui eurent lieu à l'EHESS en 1998-1999. Toutes les séances de ce séminaire sont comme toujours entièrement rédigées. Contrairement aux volumes parus précédemment du séminaire de l'EHESS qui étaient en grande partie inédits – c'est le cas pour *La peine de mort* (1999-2001) et *La bête et le souverain* (2001-2003) –, plusieurs séances de cette année du séminaire ont fait l'objet de publications (outre les trois premières séances mentionnées plus haut¹, la huitième séance a aussi été reprise par Jacques Derrida², de même que quelques passages plus brefs parus dans des livres et des ouvrages collectifs³). Le séminaire « Le parjure et le pardon » permet de reconstituer la séquence originale de ces différents textes et de mieux comprendre la cohérence de la pensée de Jacques Derrida en mettant en regard l'œuvre publiée et le travail qui s'élabore au vif dans son séminaire. Le lecteur pourra ainsi comparer le premier état des textes et la version finale et publiée.

Nous avons travaillé à partir du tapuscrit que Jacques Derrida utilisait lors de ses cours, du fichier informatique correspondant et des dossiers qui l'accompagnaient (coupures de presse, photocopies des textes cités, etc.). Nous avons utilisé pour cette édition celle du séminaire dit « américain⁴ », déposé dans le fonds Jacques Derrida

1. Voir *supra*, p. 11, note 1.

2. Jacques Derrida, « Le parjure, peut-être (“brusques sautes de syntaxe”) », *Études françaises*, « Derrida lecteur », vol. XXXVIII, n° 1-2, 2002, p. 15-57 et dans une version, « très légèrement modifiée » selon les précisions données par Derrida, dans *Cahier de L'Herne Derrida*, *op. cit.*, p. 577-600 ; puis comme opuscule sous le titre *Le Parjure, peut-être* (« Brusques sautes de syntaxe »), Paris, Éditions Galilée, coll. « La philosophie en effet », 2017.

3. Voir notamment dans la première séance, le passage des pages 52-56, repris par Jacques Derrida dans « Leçon », dans *Comment vivre ensemble ?*, *op. cit.*, p. 202-210. Voir aussi dans la troisième séance, certains passages qui ont été réélaborés dans l'entretien avec Michel Wieviorka, *Le Siècle et le Pardon* ; rééd., dans *Foi et Savoir*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 2000, p. 116-119.

4. Le tapuscrit consiste en un dossier orange comportant la mention manuscrite (qui n'est pas de la main de Jacques Derrida) « Parjure / Pardon 98-99 / Séances 1-8 » : il comprend les huit séances numérotées de 1 à 8, classées séparément dans des chemises bleues (la séance 8 est dans une chemise orange), où il est indiqué pour les séances 2, 3, 4, 5, 6 et 7 : « (Photocopies des citations absentes) ». Dans une autre chemise orange sur laquelle il est écrit « Copie 2 », se trouve une deuxième impression de la séance 5. Voir fonds Jacques Derrida, IMEC, dossier « Le parjure et le pardon : documentation »,

de l'IMEC et aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Princeton en deux états, dont l'une avec des annotations manuscrites et des photocopies de coupures de journaux. Nous avons tenu compte de ces annotations lorsqu'elles n'étaient pas uniquement destinées à la traduction que Derrida improvisait devant son auditoire américain. On trouve également quelques indications relatives au déroulement du séminaire américain, de même qu'à quelques passages omis ou coupés : elles ne sont signalées ici que si elles concernent directement le séminaire de l'année 1998-1999. Dans les cas rares où il y avait des différences entre le tapuscrit et les fichiers informatiques, nous le signalons. La cinquième séance avait été imprimée deux fois dans le tapuscrit. Nous avons comparé ces deux versions qui comportaient quelques annotations différentes. Nous avons également pu disposer d'un enregistrement complet de toutes les séances régulières du séminaire, ce qui nous a permis d'en préciser le déroulement. Ainsi, la quatrième séance, qui comportait deux commencements, a été réaménagée lors du séminaire du 20 janvier 1999 : Jacques Derrida a remplacé le commencement du tapuscrit par celui qui figurait sur la dernière page ; par ailleurs, les dernières pages de cette séance (p. 170-172), raturées, n'ont pas été lues lors de la séance, mais reportées au début de la suivante.

En ce qui concerne le déroulement du séminaire, on remarque que celui-ci commence un peu plus tard qu'à l'habitude, en décembre, et qu'il se termine plus tôt, au début avril, comme Jacques Derrida l'avait annoncé à la fin de l'année précédente, au moment de prendre sa « retraite¹ ». Au début de la première séance, Derrida le rappelle : « Comme je l'avais annoncé au printemps dernier, ceux qui étaient là vont s'en souvenir, me retrouvant, comme on dit, à la "retraite administrative", j'ai décidé, comme je l'avais dit ici, de ne pas partir

239 DRR 240.1. Le tapuscrit original se trouve maintenant dans la collection « Bibliothèque de Jacques Derrida », Firestone Library, Université de Princeton, Département des livres rares et des collections spéciales (dossier 4, boîte B-000262). Plusieurs dossiers colligent là aussi des documents afférents à ce séminaire (numéros de revues, articles, coupures de presse).

1. « Note des éditeurs », dans J. Derrida, *Le parjure et le pardon*, *op. cit.*, p. 19.

ni rester¹. » Cette décision entraîne également un changement dans la formule même du séminaire ; à partir de l'année 1998-1999, il n'y aura plus, en effet, de séances de séminaire « restreint » comme c'était le cas dans les années antérieures « puisque celui-ci était destiné aux travaux, spécialement réservé aux travaux qu'[il est] censé diriger : il n'y aura pas de séances restreintes, toutes les séances seront des séances "ouvertes". Simplement, de temps en temps, nous aurons comme par le passé une séance de discussion consacrée totalement à une discussion ou à des exposés². » Ces séances prendront désormais la forme de séances de discussion libre où des exposés pourront également être présentés. Selon le cahier des présences que nous avons pu consulter dans le fonds Jacques Derrida de l'IMEC, cinq de ces séances eurent ainsi lieu au cours de l'année 1998-1999 : le 16 décembre 1998, le 10 février, le 3 mars, le 17 mars et le 31 mars 1999³. Il n'y a que pour la séance du 17 mars 1999 que nous n'avons retrouvé ni tapuscrit ni enregistrement mais dont témoigne la transcription partielle citée plus haut. Conformément aux précédents volumes du séminaire qui ont été publiés, ces séances de discussion ne sont pas retranscrites dans la présente édition, mais comme Jacques Derrida y fait lui-même allusion lors de certaines séances du

1. Avant de commencer la première séance, Jacques Derrida précise le déroulement du séminaire pour cette année : « [...] je vais simplement, en continuant ce séminaire aussi longtemps que ce sera possible pour vous et pour moi, l'alléger en commençant un peu plus tard – comme vous voyez, on recommence le 2 décembre –, en y mettant fin un peu plus tôt, c'est-à-dire à la seconde semaine d'avril, enfin, après la première semaine d'avril. Donc, le séminaire durera d'aujourd'hui jusqu'au 7 ou 8 avril. » (Enregistrement de la première séance, 2 décembre 1998.)

2. *Ibid.*

3. Dans une annotation du tapuscrit (voir *infra*, p. 103, note 1), Jacques Derrida mentionne les dates du 3 février, du 3 mars et du 24 mars pour des séances d'exposés. Comme nous n'avons retrouvé aucun enregistrement pour les éventuelles séances du 3 février et du 24 mars, que ces dates sont encerclées dans le tapuscrit (ce qui n'est pas le cas pour la troisième date) et qu'elles ne figurent pas dans le cahier des présences, il est vraisemblable de croire qu'il s'agit de suggestions qui n'ont pas été retenues par Jacques Derrida et son auditoire, contrairement à celle du 3 mars. L'enregistrement de la séance du 10 février 1999 confirme que la séance du 3 février fut annulée. Présentèrent des exposés : Jean-Philippe Pastor (sur « Le pardon inattendu / impromptu »), le 10 février ; une participante non identifiée (sur *L'Épître du pardon* d'Abū l-'Alā' al-Ma'arri), le 3 mars ; et Joseph Cohen (sur la question de la révélation et du secret), le 31 mars 1999. Nous n'avons pas été en mesure d'identifier les autres intervenant-e-s.

séminaire, nous présentons en « Annexes » la transcription de deux interventions préparées par lui. La première porte sur le scandale du sang contaminé (séance de discussion du 10 février 1999) et la seconde sur la guerre du Kosovo (séance du 31 mars 1999).

Nous avons vérifié et précisé les citations et indications bibliographiques (le plus souvent clairement indiquées dans le tapuscrit, mais sous une forme abrégée) ; nous avons complété celles qui étaient manquantes ; sauf indication contraire, toutes les notes sont donc des éditeurs. Nous nous sommes reportés aux exemplaires mêmes utilisés par Jacques Derrida et nous avons consulté le fonds de la bibliothèque de l'Université de Princeton qui a accueilli en 2015 la bibliothèque du philosophe, de même que l'inventaire de la bibliothèque de Derrida à Ris-Orangis établi par Marie-Joëlle St-Louis Savoie en 2009-2011, pour préciser les éditions utilisées. Nous avons vérifié et, si nécessaire, corrigé le texte des citations faites par Jacques Derrida, en rectifiant sans les signaler les erreurs de transcription évidentes, mais en signalant, en revanche, de manière systématique les traductions modifiées par lui. Un certain nombre de textes cités n'avaient pas été recopiés dans le tapuscrit : ils y figuraient sous forme de photocopies de pages de livres (textes français, traductions et textes en version originale) comportant de nombreuses traces de lecture (passages soulignés, mots encerclés, diverses annotations dans les marges), insérées dans le tapuscrit par Jacques Derrida à l'endroit où il prévoyait de les lire et de les commenter. Ainsi, lorsque nous transcrivons ces passages, nous indiquons entre crochets, directement dans la citation, les commentaires de Jacques Derrida ; lorsque celui-ci avait lui-même retranscrit ces passages dans le tapuscrit, nous les indiquons en bas de page.

Comme pour l'édition des précédents volumes du séminaire, nous avons eu recours aux enregistrements des séances pour établir la découpe exacte des passages cités et retranscrire les commentaires intercalés par Jacques Derrida lors de sa lecture du tapuscrit. Les enregistrements nous ont également permis de préciser ce qui fut effectivement lu lors des séances du séminaire. Soucieux de préserver l'oralité de cette écriture, nous reproduisons également toutes les didascalies qui figurent dans le tapuscrit, ainsi que les rappels que Jacques Derrida s'adressait à lui-même, comme « (*Tableau*) »,

« *Lentement* », « Lire et commenter¹ », qui annoncent une citation et souvent un développement improvisé en séance. Nous avons transcrit, lorsque c'était possible, le contenu des principaux ajouts en note à partir des enregistrements, de même que les traductions nombreuses et souvent très longues qu'il proposait à son auditoire directement à partir des ouvrages cités, dont plusieurs n'avaient pas encore été traduits en français, comme c'est le cas pour l'autobiographie de Nelson Mandela, le livre d'Antjie Krog ou les coupures de journaux américains que commente Derrida tout au long des huit séances.

Comme pour les précédents volumes du séminaire, nous avons tenu à réduire le plus possible nos interventions sur le tapuscrit. Lorsque celles-ci étaient nécessaires, pour des raisons de compréhension, nous avons systématiquement signalé tout ajout ou modification. Quand il s'agit d'un mot manquant, celui-ci est inséré entre chevrons dans le corps du texte.

Le texte du séminaire est intégral et la disposition des phrases et paragraphes, parfois très longs, est respectée, de même que la ponctuation (en particulier les crochets, qui sont toujours de Jacques Derrida). Nous avons procédé en de rares occasions à quelques corrections minimales quand la multiplication des signes diacritiques (crochets, parenthèses, tirets) rendait difficile le suivi de l'argumentation. Nous avons rectifié les coquilles du tapuscrit, dont plusieurs avaient été corrigées par Derrida lors des séances. Plusieurs séances de ce séminaire ayant été revues par Jacques Derrida lui-même en vue de leur publication, nous avons repris les mots en italique tels qu'il les avait lui-même précisés.

Dans le cas d'expressions dont la graphie présente parfois de légères différences – par exemple, « *teshuva* » / « *Techouva* », « Guemara », qui varient selon les auteurs et les traductions cités par Jacques Derrida, l'usage de déterminants (le ou la) pour « Monicagate » –, nous n'avons pas cru bon de recourir à une harmonisation systématique de ces variations, de même que pour les mots comportant les préfixes « auto », « géo », « onto », « pré », « post » et autres coupes

1. Jacques Derrida n'ajoute pas toujours de commentaire lors de la séance (voir *infra*, p. 54, p. 168, p. 170, p. 198, p. 203, p. 315, p. 320 et p. 325).

de mots faites par Derrida. Dans le tapuscrit du séminaire, Jacques Derrida utilise fréquemment des initiales pour les noms des auteurs commentés : nous avons chaque fois rétabli les noms propres. Enfin, comme il a coutume de le faire, on trouve en fin de séance quelques indications télégraphiques sur ce qui devait être abordé dans la séance ou la suivante : nous ne les reprenons pas dans cette édition.

* * *

Nous tenons à remercier chaleureusement Georges Leroux pour la révision des termes grecs et Patricia Dailey qui nous a aidés à préciser une référence. Nous remercions André Derval, directeur des collections, François Bordes, délégué à la recherche, et le personnel de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) pour leur aide lors de nos séjours de recherche dans le fonds Jacques Derrida. Les enregistrements de cette seconde année n'étant pas conservés ni dans les archives de l'IMEC ni à Irvine, nous remercions les personnes grâce auxquelles nous avons pu les retrouver : Yuji Nishiyama, professeur à la Tokyo Metropolitan University et traducteur des séminaires de Jacques Derrida, qui nous a mis en contact avec M. Makoto Asari, ex-professeur à l'université Bordeaux-Montaigne, et M. Takaaki Morinaka, professeur à l'université Waseda, qui avait conservé les enregistrements au Japon. Nous remercions David Wills, responsable de la traduction en anglais de ces deux volumes du séminaire, pour ses remarques avisées, ainsi que tous nos collègues de l'équipe éditoriale pour leurs commentaires lors de la relecture attentive de notre travail.

Enfin et surtout, nous remercions Jean Derrida et Pierre Alferi pour la confiance et le soutien qu'ils ont accordés à ce projet depuis le début. Nous avons une pensée toute particulière pour Marguerite Derrida qui nous a quittés le 21 mars 2020 : nous saluons respectueusement et affectueusement sa mémoire.

Ginette Michaud, Nicholas Cotton et Rodrigo Therezo

LE PARJURE ET LE PARDON

Volume II

Séminaire (1998-1999)

Première séance

Le 2 décembre 1998

(*Très lentement*)

L'an dernier, j'avais ouvert la première séance en prononçant, sans autre contexte et sans phrase, « pardon¹ ». Un seul mot, « pardon », un nom commun, ce nom tout seul. Le reste avait suivi. Je n'y reviendrai pas.

²Demandé ou non, accordé ou non, un pardon doit-il être nommé, et même entendu, audible, visible, phénoménal ? Ou au contraire secret, silencieux, muet, tu, indicible, inapparent, solitaire ? Autrement dit, y a-t-il ou non, devrait-il y avoir ou non une *scène*, une théâtralité, une mise en scène, voire une obscénité possible de la scène du pardon ? Celui-ci doit-il se présenter ou doit-il se retirer, imprésentable, hors de toute scène ? Autrement dit, de tout théâtre, voire de tout espace public ?

Allons donc voir au théâtre, nous y sommes. Allons voir et entendre.

Acte I, scène 1. Des personnages : quatre hommes, quatre noms propres, quatre métonymies ou pseudonymies, quatre figures, quatre « *characters* », certains de ce temps, et contemporains, certains d'un autre temps, mais peut-être non moins contemporains ni plus anachroniques pour autant : G<eorg> Wilhelm Friedrich Hegel, Nelson Mandela, Bill Clinton et Desmond Tutu, autrement dit,

1. J. Derrida, *Le parjure et le pardon*, *op. cit.*, p. 27.

2. L'ouverture de cette séance (p. 29-31) et quelques passages (p. 36 et p. 46) apparaissent dans le film *D'ailleurs, Derrida*, de Safaa Fathy, alors en production à l'automne 1998. Jacques Derrida fait allusion au tournage au cours de la séance (voir *infra*, p. 50).

le philosophe dialecticien du savoir absolu, les chefs d'État d'Amérique du Nord et d'Afrique du Sud, et le prêtre théologico-politique, représentant éminent de l'Église anglicane.

Notez qu'ils sont tous, d'une façon ou d'une autre, de confession chrétienne. Et protestants.

D'autres personnages chrétiens sont annoncés pour des scènes à venir¹, le procureur Ken Starr², par exemple. On n'exclut pas une apparition du pape, aussi (à la fois chef d'État et prêtre théologico-politique), avec un discours sur le repentir à venir au sujet de la Shoah et sur l'Inquisition, mais il n'est pas encore arrivé, il est malade ; on rapporte qu'après avoir canonisé Edith Stein³, il appelle la chrétienté à se pencher, je cite, « avec une âme ouverte au repentir sur le chapitre douloureux de l'Inquisition », tout en mettant en garde, je cite encore, « contre les images véhiculées par l'opinion publique et souvent chargées d'une émotivité passionnelle qui empêche une analyse sereine et objective »⁴. Et pour ce faire, on dit qu'il a chargé

1. Dans le tapuscrit, il y a une annotation dans la marge : « K < ier > k < e > g < aard > S. 4 < mention illisible > ».

2. Kenneth Winston Starr, avocat américain, ancien juge de la Cour d'appel fédérale et 39^e Solliciteur général des États-Unis (1989-1993) lors de la présidence de George H. W. Bush (1924-2018). D'abord nommé pour enquêter sur le suicide du conseiller élu à la Maison-Blanche, Vince Foster, et les investissements de Bill Clinton dans la Whitewater Real Estate, il se servit du pouvoir lié à sa fonction pour exploiter la liaison de Bill Clinton avec Monica Lewinsky à des fins partisans. K. W. Starr était membre du parti Républicain. Dans les dossiers du fonds Jacques Derrida à l'IMEC, on retrouve une lettre de Jack Lang, alors député du Loir-et-Cher, datée du 15 septembre 1998, invitant Jacques Derrida à signer un texte écrit à son initiative et à celles des écrivains William Styron, Gabriel García Márquez et Carlos Fuentes dénonçant les « procédures arbitraires et injustes » du procureur. Jacques Derrida avait signé cette lettre (« Contre les procédures arbitraires du procureur Kenneth Starr » ; dossier 219 DRR 316.18). Voir aussi, anonyme, « Un appel international en faveur du président américain », *Le Monde*, 24 septembre 1998, p. 3 ; [en ligne], disponible sur URL : < https://www.lemonde.fr/archives/article/1998/09/24/un-appel-international-en-faveur-du-president-americain_3662512_1819218.html >, consulté le 15 juillet 2020. Sur Ken Starr, voir *infra*, p. 137.

3. Edith Stein (1891-1942), renommée en religion sainte Thérèse-Bénédictte de la Croix, juive convertie, philosophe et carmélite, née à Breslau et morte déportée à Auschwitz, a été béatifiée en 1987 puis canonisée par le pape Jean-Paul II le 1^{er} mai 1998, ce qui souleva une controverse.

4. Jean-Paul II, « Lettre apostolique *Tertio Millennio Adveniente* » du 10 novembre 1994 ; [en ligne], disponible sur URL : < http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_letters/1994/documents/hf_jp-ii_apl_19941110_tertio-millennio-adveniente. >

de mission une commission d'historiens (il sera beaucoup question de commissions dans la pièce qui va s'ouvrir quand le rideau sera levé, et de la question de savoir si ces questions de repentir, de pardon, d'examens de conscience, de mémoire, etc., doivent être confiées ou non à des commissions, telle la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud). Le pape qui n'est pas encore arrivé, et qui ne viendra peut-être pas avant sa visite en Iraq ou je ne sais plus où, à Babylone ou à Babel, a donc demandé à une commission de fournir une reconstitution historique en tenant compte du contexte de l'époque de l'Inquisition, afin que l'Église puisse juger, dit-il, en connaissance de cause. Mais le pape, malade, n'est pas encore là, ni le grand Inquisiteur Ken Starr. Peu importe, les quatre personnages présents, Hegel, Mandela, Clinton et Tutu, en savent tous un brin sur le pardon, l'amnistie, le parjure, le repentir, la réconciliation, etc. Nous les écouterons témoigner.

Mais le rideau n'est pas encore levé. Hors d'œuvre. Exergue (on entend une voix *off* avant de re-commencer ; elle parle allemand, bien sûr¹).

html >, consulté le 15 juillet 2020), citée dans une allocution du 31 octobre 1998. Voir Jean-Paul Monferran, « Inquisition : le pape prépare un *mea culpa* pour l'an 2000 », *L'Humanité*, 2 novembre 1998, p. 13 ; [en ligne], disponible sur URL : < <https://www.humanite.fr/node/194546> >, consulté le 15 juillet 2020.

1. Ces pages (jusqu'à « parole donnée », p. 34) ont été reprises par Jacques Derrida, avec quelques modifications, sous le titre « *Versöhnung, ubuntu, pardon : quel genre ?* », dans *Le Genre humain, op. cit.*, p. 111-156 (plus particulièrement ici la section intitulée « Un "mot de réconciliation" », *ibid.*, p. 111-113) ; *La Solidarité des vivants et le pardon, op. cit.*, p. 61-120 (pour cette section, p. 61-63). Jacques Derrida précise en note : « Ce texte présente la transcription (très légèrement remaniée) d'une séance de séminaire sur "Le pardon et le parjure" (EHESS, 1998-1999). Je rentrais alors d'un voyage en Afrique du Sud. Ce séminaire était "composé", voire "dramatisé", mis en scène un peu comme le lieu théâtral d'un tribunal où comparaitraient successivement, en tant que témoins, quatre *hommes* (et *nulle femme*), qui étaient aussi des *protestants* (Hegel, Mandela, Tutu, Clinton). On reconnaîtra ici les traces et justifications de cette mise en scène. Ce séminaire se prolongea, les années suivantes, autour de "La peine de mort". Dispositif analogue : quatre témoins, quatre condamnés à mort. Mais cette fois de religions et de sexes – de genres – différents : Socrate, Jésus, Hallâj et Jeanne d'Arc. » (J. Derrida, « *Versöhnung, ubuntu, pardon : quel genre ?* », dans *Le Genre humain, op. cit.*, p. 154, note * ; *La Solidarité des vivants et le pardon, op. cit.*, p. 61, note 1 (c'est Jacques Derrida qui souligne).) De fait, la version remaniée reprend non pas une mais trois séances du séminaire « Le parjure et le pardon » (voir *infra*, les deuxième et

*Das Wort der Versöhnung*¹ : « Le mot de la réconciliation [*Das Wort der Versöhnung* : non pas le mot “réconciliation” mais le mot *de* réconciliation, le mot *de la* réconciliation, autrement dit, le mot par lequel on engage la réconciliation, on offre la réconciliation en tendant la main le premier, en prenant les devants, le mot qu’on prononce quand, unilatéralement, dissymétriquement, prenant les devants (expression extraordinaire, n’est-ce pas : “prendre les devants” !), on prend l’initiative de la paix, du pardon ou de la réconciliation, donc l’acte, le *speech act*, par lequel, d’un mot, en parlant, d’un mot qui est une parole, on entame la réconciliation, on offre la réconciliation en s’adressant à l’autre : par ce mot qui est une parole, on fait alors la paix, on déclare la paix, on pratique la réconciliation ; la réconciliation ici passe par le mot adressé à l’autre, mais par un mot qui, pour être une parole, n’est pas une parole verbale, comme on dit par dérision, mais une parole effective, une parole qui fait ce qu’elle dit, une parole performative, comme on dit : “*Das Wort der Versöhnung*” désigne ici visiblement un acte de langage performatif : l’acte qui opère, qui fait, le *faire* de la réconciliation, le geste joint à la parole, le geste dans la parole]. »

La voix *off* reprend, en allemand : « *Das Wort der Versöhnung* », « Le mot de [la]² réconciliation est l’esprit existant, l’esprit *étant-là* [*der daseiende Geist* : *daseiende* est souligné par Hegel (*tableau*)]³ », dont vous avez reconnu la voix : le mot de la réconciliation est l’*être-là* de l’esprit ; c’est par ce mot de réconciliation adressé à l’autre que l’esprit se manifeste *là*, il *est là*, il entre en scène, il est dans son *être-là*, le *là* ; ce qui à travers le mot « *là* » (« *da* ») signifie à la fois l’existence et la présence phénoménale et effective, cela est

troisième séances), redispesées par Jacques Derrida de manière inédite, avec des sous-titres pour chaque partie, et souvent avec des ajouts importants.

1. Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Phänomenologie des Geistes*, dans *Werke*, t. 3, Eva Moldenhauer et Karl Markus Michel (éds.), Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1970, p. 493 ; *La Phénoménologie de l’esprit*, t. 2, trad. fr. Jean Hyppolite, Paris, Éditions Aubier Montaigne, coll. « Philosophie de l’esprit », 1941, p. 168.

2. Seuls les crochets sont de Jacques Derrida. Dans la traduction de Jean Hyppolite, on lit : « Le mot de la réconciliation ».

3. G. W. F. Hegel, *Phänomenologie...*, *op. cit.*, p. 493 ; trad. fr., t. 2, p. 198 (traduction modifiée par Jacques Derrida).

situé – ou *situant* – dans ce mot de réconciliation, et non ailleurs ; la réconciliation a lieu, elle prend place, comme le fait un événement, elle *se* situe, elle est située dans ce mot, qui la situe, mais aussi bien, situante, elle, la réconciliation *donne lieu* à ce mot. L'esprit (qui n'est pas un *Witz*, un mot d'esprit), le *Geist* a lieu, il donne lieu, il fait arriver dans cette parole et non ailleurs ; son être-*là* passe par ce mot de réconciliation adressé à l'autre ; ce qui veut dire, au moins, qu'avant ce mot, il y avait la guerre, certes, l'opposition ou la haine, la division ou la dissociation ou la séparation, et la souffrance et le traumatisme, la blessure, les blessures (*die Wunden*) ; et que, à cause de cela, durant le temps de ces blessures, l'esprit n'était pas là, pas encore là, comme tel, pas encore conscient et rassemblé en lui-même, pas encore présent à lui-même. Il n'était pas encore, il était dans son *pas-encore*, il s'attendait. Il était, peut-être, mais point encore là, présent dans son être-*là*. Point existant. Point en scène dans l'histoire. Il ne se présentait pas encore. Pas de lui-même à lui-même. N'étant pas en scène, il murmurait dans la coulisse, il répétait son rôle, il filait son texte dans la préhistoire de son premier acte.

Le spectre de Hegel, la voix *off* du spectre de Hegel, avant même que celui-ci ne soit revenu masqué au théâtre, nous l'entendons se demander sans doute, constatant aujourd'hui, aujourd'hui même, l'étendue croissante des scènes de repentir, de pardon demandé et de réconciliation au moins mimées, si cette mondialisation de l'aveu n'est pas enfin la présentation de l'esprit, l'être-*là* de l'esprit se déclarant dans le monde, comme monde, c'est-à-dire comme le passage à la religion révélée (chrétienne) et de là, au savoir absolu. Car nous le préciserons plus tard¹, ce passage apparaît à la fin du chapitre sur « L'esprit » qui va ouvrir sur la religion, puis au terme des trois moments de la religion, sur le savoir absolu comme vérité de la religion révélée, à savoir de la religion chrétienne.

Et cela veut dire aussi qu'on ne penserait pas le *là*, l'être-*là*, l'événement, le lieu, l'avoir-lieu en présence comme être-*là* de l'esprit, sans le prononcé², sans la pensée de la profération de cette parole

1. Voir *infra*, p. 45.

2. Tel dans le tapuscrit et dans la version parue dans *Le Genre humain* et *La Solidarité des vivants et le pardon*.

de réconciliation. Cela voudrait dire que Je, un « Je », n'accède à l'être-là de l'esprit, *je* ne fais(t), le *je* ne fait(s) exister l'esprit, *je* ne le laisse avoir lieu et se présenter qu'en offrant la réconciliation d'un mot, d'une phrase, d'une adresse parlée à l'autre – et effectivement proférée. Cela ne veut pas dire que je sais auparavant ce que veut dire « esprit », ce que veulent dire « être-là » et « être-là de l'esprit » et que je comprends ensuite que, grâce à la grâce, au pardon, grâce à un mot de réconciliation, j'accède à cet *être-là* de l'esprit. Non, cela pourrait impliquer, au contraire, que si je veux accéder à ce qu'est l'esprit, à ce que signifie l'esprit lui-même quand il est *là*, si je veux que l'esprit réponde quand je lui demande : « esprit, es-tu là ? », si je veux accéder à ce que peut alors vouloir dire *être-là* de l'esprit, existence ou présence de l'esprit comme esprit, il faut, il aura fallu la parole de réconciliation, le mot, la phrase qui offre de se réconcilier, et il faut pour cela que j'apprenne non seulement ce que veut dire le concept de réconciliation, le mot « réconciliation » (et donc d'« esprit » et donc d'« être-là de l'esprit »), mais que j'apprenne à me réconcilier effectivement, à en prendre l'initiative, moi, à en offrir le don, et le don comme don d'un mot à l'autre. Le mot de la réconciliation est donné à l'autre. Ce don est-il un pardon ? Implique-t-il quelque serment, et donc la possibilité d'un parjure ? Ce mot de réconciliation, en tant qu'il se donne, est-ce aussi une parole donnée ?

Il est trop tôt pour en décider.

Veillons seulement sur deux signes, ou plutôt remarquons deux *effets de veille*, avant même de commencer, alors que le spectre de Hegel a déjà parlé, a laissé entendre sa voix avant même de se présenter, d'être *là* sur scène, car il nous faut encore l'attendre. Deux effets de veille, deux assurances sur lesquelles il nous faut veiller, à la veille, avant que tout ne commence, deux présuppositions, deux prémisses ou postulations qui semblent décider de tout avant tout, subrepticement, et pré-destiner la scène.

L'une des deux toucherait à la *blessure*, au traumatisme, à la lésion, au tort.

L'autre prendrait au mot le mot « mot » (*das Wort*), le mot de « parole », la parole que Hegel, dans ce passage de *La Phénoménologie*

de l'esprit, détermine comme « mot de la réconciliation (*das Wort der Versöhnung*)¹ ».

1) La blessure, d'abord. Quoi qu'on pense d'autre part de la blessure, du concept de blessure ou du mot « blessure » (certaines étymologies le reconduisent au moyen allemand *bletzen*, « rapiécer », de *Bletz*, le lambeau de cuir qui rapièce, d'où, paradoxalement, « mettre en pièces » ; et nous aurions ainsi à la fois dans le même mot, ceci est mon interprétation, celle que je risque, deux sens contraires mais indissociables : la double expérience de ce qui met en pièces et de ce qui rapièce, de ce qui coupe et de ce qui recoud, de ce qui lèse et qui répare², ouvre et suture, blesse et panse, la blessure et la cicatrice, le mal et la réconciliation, le négatif de la séparation et le travail de réparation ; chaque fois il s'agirait de mettre en pièces par un traumatisme tout en rapiçant par un travail de guérison : le mal et son remède, la maladie et la cure), quoi qu'on pense, en tout cas et d'autre part, de la blessure, du concept de blessure ou du mot « blessure », nous devons toujours présupposer qu'une blessure atteint un *vivant* vulnérable ; et même si elle est dite blessure mortelle, elle ne l'est que pour autant que le blessé, la blessée, est encore en vie. Un mort n'est plus blessé. Bien sûr, nous avons une pensée pour quelque blessure infligée à des morts, pour le mal qui peut encore être fait au mort, mais c'est encore une manière de garder en vie le spectre ou la mémoire du mort, c'est une manière de ressusciter le mort, de le faire vivre ou respirer (respirer ou expirer en nous, souffler en nous en esprit, en *psukhê*, en âme, ou en phantasme (*phantasma*, c'est aussi, en grec, le « spectre », le « revenant »), souffler ou souffrir en nous). Certains peuvent le faire par amour du mort, d'autres par haine du mort, qui le font survivre en eux, l'entretenant au-dedans d'eux-mêmes comme un spectre, seulement pour pouvoir s'acharner contre le mort et continuer à l'injurier, le persécuter, le juger, voire le tuer. On aurait tant d'exemples de scènes (et peut-être tous les

1. G. W. F. Hegel, *Phänomenologie...*, *op. cit.*, p. 493 ; trad. fr., t. 2, p. 198.

2. Lors de la séance, Jacques Derrida ajoute : « Je pense à la circoncision, mais simplement parce que, à la fin de la séance, si vous avez la patience d'attendre, il sera question de la circoncision de Mandela. » Voir *infra*, p. 61-63.



RÉALISATION : NORD COMPO À VILLENEUVE-D'ASQ
IMPRESSION : PRÉSENCE GRAPHIQUE À MONTS
DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 2020. N° 146627 (00000)
IMPRIMÉ EN FRANCE